



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

SESSION 2010

Certificat d'Aptitude Professionnelle

MAÇON

ÉPREUVE EP. 2

Réalisation d'ouvrages annexes

Durée : 16 h 00 – Coefficient : 8

Consignes aux surveillants Évaluation en cours de réalisation de l'épreuve

Une évaluation est demandée en cours d'épreuve. Cette évaluation est à réaliser par les surveillants de l'épreuve pratique en suivant les postes d'évaluation indiqués sur la fiche d'évaluation donnée.

Exemple d'utilisation de la fiche :

Indiquer chaque passage

Exemple d'utilisation pour un poste d'évaluation :

Postes d'évaluation	1	2	3	4	5	total	Points sur	observations
Organisation du poste de travail et dans un état de propreté permettant de travailler sans encombre et sans risque d'incident.	III	II	III I	II			9,8 / 20	<i>Pour obtenir la note sur 20 : diviser le total de points intermédiaires par le nombre total de passages, et multiplier par Coef 4</i>
Nombre de passages	3	2	4	2	0	11		
<i>Points intermédiaires</i>	3	4	1	8		27		<i>Ex : nombre de points total : par le nombre de passages X coef 4</i>

Adition des totaux de chaque colonne

Calculer le nombre de points en multipliant le nombre de passages et les points dans chaque colonne

Chaque poste doit être évalué

C.A.P. de MAÇON	Session 2011	CONSIGNES AUX SURVEILLANTS	
Épreuve : EP 2 Évaluation pendant l'épreuve	Coef. : 8	Durée : 16 H 00	CS